

FORMULAIRE DE DEMANDE



Ma prime vélo

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

—
pour tout achat effectué après le 1er juin 2022

Ma prime vélo, c'est quoi ?

Soucieuse de participer à la transition énergétique et à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord encourage la mobilité douce à travers l'opération "Ma prime vélo".

Les élus ont choisi de mener une politique volontariste prenant la forme d'une aide financière. D'un montant de 100 €, elle est réservée aux particuliers et attribuée sans condition de ressources dans la limite d'un budget de 5000 € en 2022.

Cette subvention est cumulable avec le Bonus vélo versé par l'État aux ménages non imposables.

Elle n'est versée qu'à une personne par foyer.

Les conditions d'attribution



1) Habiter (résidence principale)
le territoire intercommunal,
dans l'une des 23 communes

2) Acheter un VAE homologué
en tant que cycle à pédalage assisté
au sens de l'article R.311-1
du code de la route.

3) S'engager à ne pas revendre le VAE aidé
pendant les 3 années suivant l'achat et à
respecter les règles de partage de l'espace
public et du code de la route.

LE DEMANDEUR

Nom

Prénom

Adresse

CP

Commune

Date

Signature



Liste des documents à compléter et à fournir

- le formulaire de demande et la convention complétées, datées et signées
- une copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique concerné
- la copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique, objet de la demande de subvention à son nom propre, prénom et adresse, et qui doit être postérieure à la mise en place de cette mesure (01/06/2022)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures électricité, télécom, eau, ...) au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du VAE concerné.
- un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur (ou du représentant légal si mineur)

Ces éléments sont à retourner

- par email à
contact@comcomdv.fr
- par courrier à
Maison des communes
et des services publics
Le Bourg
24250 St-Martial-de-Nabirat

Les dossiers
seront traités
**par ordre
d'arrivée**

RÉSERVÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dossier n°	Réceptionné le	Suivi par
Accepté		
Retourné	Budget épuisé Dossier incomplet	
Refusé	Budget épuisé VAE non homologué Facture antérieure au 01/06/2022 Autres	

